

CONSEIL ACADEMIQUE

Délibération n°2025-029

Du 03 avril 2025

Relative à

« La modification de la maquette du master Economie de l'Entreprise et des Marchés, parcours
Comptabilité Contrôle Audit »

Membres du Conseil Académique : 25

Présents : 14

Absents : 6

Procurations : 5

Présidente : Maria LONY	Présente	Collège F (Etudiants) :	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : Mathieu NACHER Ghislaine PREVOT, VP Recherche	Présent Présente	Rhagive JUSTE	Présent
		Sébastien MAAMBA (suppl.)	
		Wesbelkah DUMERCY	Présente
		Thamar NONCENT (suppl.)	
		Loramy FENELON	Présent
		Chedson-Roberto ALTENOR (suppl.)	
Collège B (Maîtres de conférence ou assimilés) : Frédéric BONDIL, VP CFVU Giulia MANERA	Présent Absente	Ruby SEHEUX	Proc. Rhagive JUSTE
		Laura-Emma JOSEPH (suppl.)	
		Chesnel ROGER	Présent
		Clément AUGEREAU (suppl.)	
		Yvena ATTYS	Présente
		Lucenda LOUIMAIRE (suppl.)	
Collège C (Docteurs) : Ibrahima DIA Carole RACON	Absent Présente	Organismes de recherche :	
		Harry ARCHIMEDE - INRAE	
		Jean-Christophe ROGGY - INRAE (suppl.)	Présent
Collège D (Autres pers. enseignants) : Martine BUFFET Siège vacant	Proc. Frédéric BONDIL	Patricia MOULIN - IRD	Absente
		Frédéric MENARD - IRD (suppl.)	
		Damien DAVY - CNRS	Présent
		Antoine GARDEL - CNRS (suppl.)	
Collège E (Personnels BIATSS) : Murielle HUBERT Jean THO KAU	Proc. Frédéric BONDIL Absent	Sandrine RICHARD - CNES	Présente
		Marie-José GAUTHIER - CNES (suppl.)	
		Jean-Bernard DUCHEMIN - Inst. Pasteur	Absent
		Christophe PEYREFFITE (suppl.)	
		(1 siège vacant, IFREMER)	
Voix consultative (art. L953-2 du CE) Laurent LINGUET - Président Le DGS Jérémy MANEYROL – Agent comptable	Présent	Personnalités extérieures	
		Eric LAFONTAINE	Présent
		Sandra-Jules SAID-JEREMIE	Absente
		Henrietta VAN-KEEKEN	Proc. Carole RACON
		Michaëlle MALFLEURY	Proc. Eric LAFONTAINE
		Assistent également	
		Sandra LHUERRE STANISLAS	
		ou représentant :	
		Olivier FRENET (CROUS)	Présent
Personnalités invitées : Lydie GUIOVANNA (Gestionnaire des instances) - Chrystel CLERY-TAMARIN			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1, L712-4 à L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane

Vu l'arrêté 2024-212 modifiant l'arrêté n°2024-207 portant proclamation des résultats des élections des usagers aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

La demande de modification concerne l'enseignement de « Contrôle Optimal Stochastique » en master 2, au semestre 3. Cet enseignement sera remplacé, à volume horaire constant, par un enseignement d'« Optimisation linéaire et convexe ».

L'enseignant en charge du module de « Contrôle Optimal Stochastique » demande depuis plusieurs années cette modification. Celle-ci permettra de dispenser un enseignement pour lequel les étudiants disposeront davantage des prérequis. Le nouvel enseignement trouvera encore davantage sa place dans l'organisation d'ensemble de la maquette de la formation.

Sur proposition de la Présidente du Conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la modification de la maquette du master EEM, parcours CCA.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

- | | |
|-------------------------------|----|
| ➤ Nombre de votants : | 19 |
| ➤ Ne prend pas part au vote : | 0 |
| ➤ Abstention : | 0 |
| ➤ Contre : | 0 |
| ➤ Pour : | 19 |

Décision : la présente délibération est **APPROUVEE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 03 avril 2025

La Présidente du Conseil Académique


Maria LONY